



Ville de Montréal

Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
MENUISIER D'ATELIER DE FABRICATION	5260	13

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'exécution de tâches variées dans le domaine de la fabrication et la restauration de mobilier urbain et de parcs, de mobilier de bureau et d'aménagement de camions servant d'ateliers mobiles.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites de plans ou schémas. Il doit pouvoir exécuter conformément aux règles du métier les diverses opérations qui requièrent la réalisation des travaux de menuiserie d'atelier de fabrication qui lui sont confiés. Le travail est contrôlé régulièrement par un employé de rang supérieur.

EXEMPLES DE TACHES ACCOMPLIES

1. Fabrique et restaure le mobilier urbain tel les corbeilles à papier, les bancs, les jeux de parc, etc. ainsi que les modules de manèges.
2. Fabrique et répare le mobilier de bureau tel les chaises, les fauteuils, les patères, les armoires, etc. et procède au sablage de finition.
3. Fabrique les unités pour aménagement de camions servant d'ateliers mobiles.
4. Trace, sur le bois, le contour des pièces à fabriquer et lui fait subir les transformations nécessaires à l'aide des machines à bois.
5. Règle, ajuste et opère les différentes machines à bois d'atelier.

Le 22 avril 1988

POUR LA VILLE

Signature

J. Tremblay

POUR LE SYNDICAT

Signature

Philippe Maréchal

jour mois année
5 04 90

Suite au verso



Ville de Montréal

Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
MENUISIER D'ATELIER DE FABRICATION	526C	13

QUALITES REQUISES

Bonnes connaissances:

du français parlé et écrit

Connaissances supérieures:

des qualités et des usages des différentes essences de bois
des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans
l'exercice du métier
des risques du métier et des méthodes préventives

Habilités:

- à effectuer les travaux conformément aux règles du métier
- à utiliser l'outillage nécessaire au travail
- à lire des plans et à tracer des patrons et croquis
- à procéder à des coupes de bois sans pertes inutiles

DEGRE MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPERIENCE

Instruction

Détenir un certificat d'études du niveau
secondaire, pertinent à la fonction, d'une
institution reconnue par le ministère de
l'Education.

Expérience

Quelque expérience en
qualité de menuisier
dans un atelier de fa-
brication et de produc-
tion.

Le 22 avril 1988

POUR LA VILLE		POUR LE SYNDICAT		
Signature	jour	mois	année	Signature
<i>[Signature]</i>	5	04	90	<i>[Signature]</i>

Suite au verso